

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'INDRE

COMMUNE DE FRANCILLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil six, le douze octobre, à dix neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de FRANCILLON dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame THIBAUT Maryse, Maire.

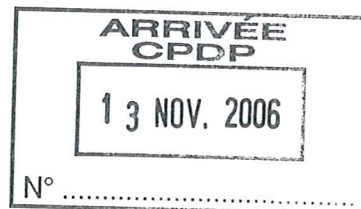
Date de convocation du Conseil Municipal : 02 octobre 2006

PRESENTS : MM BALLEREAU Dominique, ROSE Marie-Christine, LAVENU Michel, BRANTHOME Nathalie, DUTERTRE Alain, THIBAUT Maryse, SCHACHERER Isabelle.

ABSENTS : Monsieur MARCHAIS Patrick ayant donné pouvoir à Mme THIBAUT Maryse.

Secrétaire de Séance : Mme BRANTHOME Nathalie

Nombre de membres afférents
au Conseil Municipal : 9
Nombre de Conseillers
en exercice : 8
Nombre de Conseillers
Qui assistent à la séance : 7



OBJET :

LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES POITIERS

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 5 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers..

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée, par 5 ABSTENTIONS et 3 VOIX CONTRE :

Ne donne pas suite à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en tant que

d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1.8 million d'habitants.

Rappelle que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres Régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire.

Demande :

- la grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie,
- l'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Ou ~~Sous-Préfecture~~
Le : 23/10/2006
Publié ou Notifié
Le : 23/10/2006

